



Litige avec société des eaux de nord

Par **emi59**, le **01/12/2009** à **18:38**

Bonjour, j'ai un petit souci avec la société des eaux du nord. Voilà 2 ans que je suis en location dans mon appartement. Le mois dernier j'ai eu la visite d'un technicien de la société des eaux du nord. Ce dernier venait relever mon compteur (et les autres compteurs de mes voisins). Étant étonné car en 2 ans je n'ai reçu aucune facture, aucun contrat n'a été signé avec eux, (ne sachant même pas où se trouve mon compteur) je pensais que l'eau était dans mes charges locatives, c'est ce que tous mes voisins croyaient aussi. Il m'a annoncé que très prochainement je recevrai ma facture qui s'élèvera à 500 euros. Ne comprenant pas j'en ai envoyé une recommandée à la société qui me rappelle sur mon téléphone en m'annonçant que c'est une erreur de leur part, un retard. Elle m'a dit que faire au bout de 2 ans c'est inadmissible que cette société n'ait pas fait son travail en temps et en heure et que maintenant c'est le locataire qui doit se débrouiller pour trouver la somme à payer. Je suis au r.s.a ce qui me permet pas de donner cette somme qui me pénalise et je pense que pour moi il doit y avoir une fraude. Pouvez-vous me conseiller ? Merci cordialement